

Mis en ligne le 25/11/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre 2024 à 10 heures 30, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat.

Communautés membres	Présents (6)	Excusés (3)	Absents (2)
Les Sorgues du Comtat Agglomération	Jean BERARD		Jean-Claude RUSCELLI
Pays d'Orange en Provence	Alexandra CAMBON Xavier MARQUOT		
CC Vaison Ventoux	Gérard RAINERI Jean-François PERILHOU		
CC Aygues Ouveze et Provence		Pascal COMBE	
CA Ventoux Comtat Venaissin		Patrice FLAGEAT	
CC des Baronniees en Drôme Provençale	André DONZE	Roland PEYRON	Sébastien BERNARD
CC Ventoux Sud	Non représentée au Bureau		

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP,

Madame Clémence MENDEZ, ingénieure hydraulique du SMOP

Monsieur Laurent GUERY, animateur PAPI du SMOP

Mme Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP

Monsieur Jean-François PERILHOU, président du SMOP préside la réunion du Bureau de ce jour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose que M. Gérard RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet pour avis du Bureau les procès-verbaux (PV) des réunions du Bureau qui se sont tenues le 26 septembre 2024 et le 08 octobre 2024.

Les membres présents valident les PV qui leur ont été adressés.

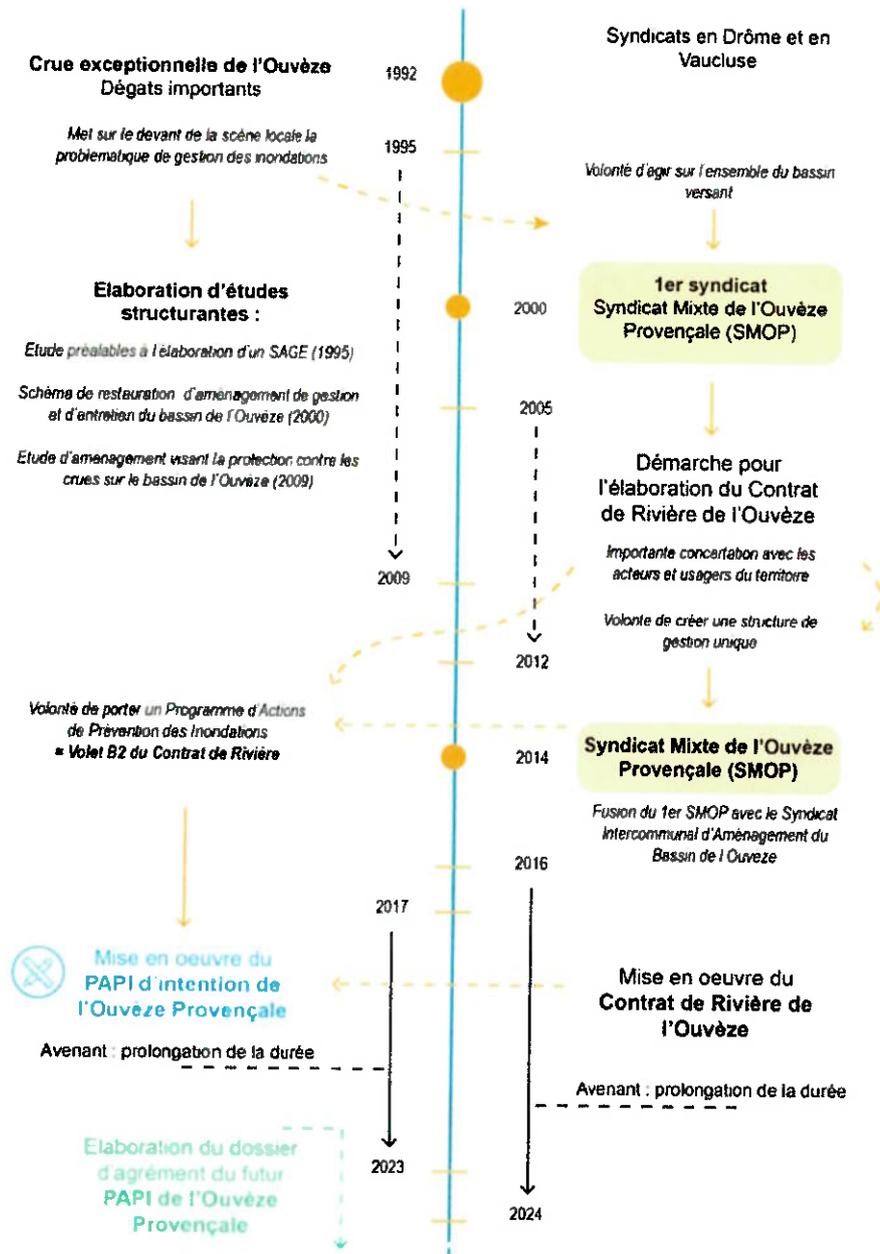
Avis du Bureau : préparation du comité syndical du 27 novembre 2024

1 Approbation du projet de PAPI (programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'Ouveze provençale

Le SMOP a porté le PAPI d'intention depuis sa labellisation en Commission Mixte Inondation le 11 février 2016. La démarche de mise en œuvre s'est déroulée de juillet 2019 à juillet 2023.

Depuis cette date, le SMOP s'est attaché, avec ses prestataires, à la réalisation d'un bilan de mise en œuvre du PAPI d'intention et la rédaction d'un PAPI issu d'une d'élaboration participative.

Le PAPI d'intention s'inscrit dans les nombreuses réflexions menées à l'échelle du territoire sur les problématiques de gestion des inondations.

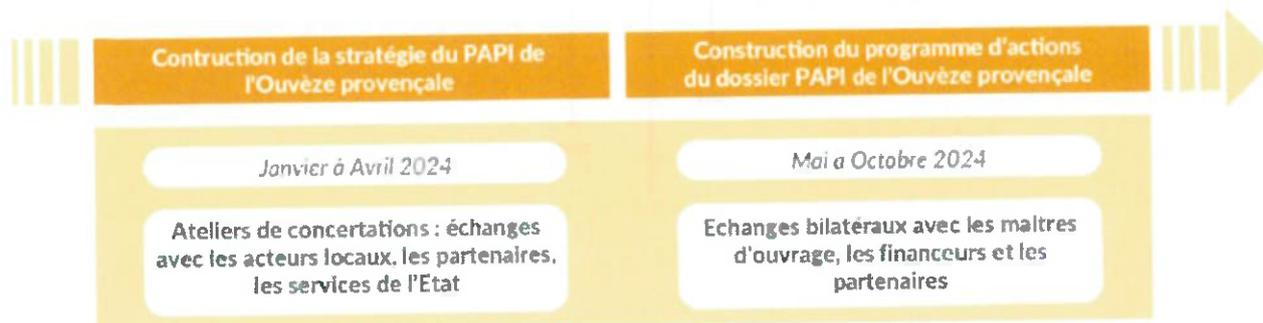




La mise en œuvre du PAPI d'intention a permis de réaliser des études structurantes et d'engager durablement une gestion intégrée des risques inondations. La poursuite de ces actions doit être encadrée par la validation d'un nouveau PAPI pour une durée cible de six années (2025-2031).

L'accès à de nombreux financements, notamment le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fond Barnier) est principalement réservé au financement d'actions inscrites dans un PAPI. Les postes d'animation liés au PAPI bénéficient également de financement une fois la démarche labellisée.

Ce programme d'actions représente ainsi à la fois une programmation technique et une priorisation des aides accordées au territoire.



Faisant suite à la rédaction du dossier et du programme d'actions, et sur approbation du comité syndical, l'instruction pourra être engagée par les services de l'Etat, laissant envisager une labellisation courant 2025.

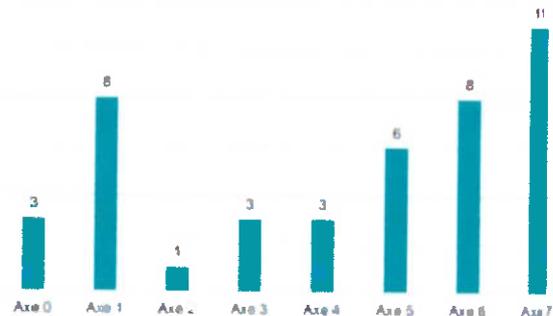
Le PAPI est construit autour de 7 axes stratégiques :



Le programme d'actions du PAPI de l'Ouvèze provençale est caractérisé par :

43 actions, réparties selon les **8 axes** thématiques du PAPI.

C'est **30 actions** portées par le SMOP. Les autres maîtres d'ouvrage sont les EPCI, les communes, le PNR des Baronnies provençales, les propriétaires et gestionnaires.



Le programme de travaux proposé a été conçu en deux phases, intégrant un bilan à mi-parcours permettant d'intégrer de nouveaux travaux en second phase qui seront issus des études opérationnelles inscrites en première phase.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de se prononcer sur le dossier de PAPI avant présentation lors du prochain comité syndical pour approbation préalable à l'instruction.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

2. Programme d'actions hydromorphologique : validation du niveau d'ambition à développer par le SMOP

L'étude hydraulique – hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement touche à sa fin avec la tenue du dernier comité de pilotage de tranche ferme le 20 juin 2024.

Cette réunion était dédiée à la présentation du programme d'actions hydromorphologique, à déployer sur 20 ans.

L'ensemble des éléments présentés lors de cette réunion est disponible en Annexe 3.

La définition d'un programme d'actions constitue la 4^è et dernière phase de la tranche ferme de l'étude en cours. Il s'agit de fixer le niveau d'ambition de l'action hydromorphologique du territoire, qui sera principalement portée par le SMOP pour les 20 prochaines années.

Les actions décrites seront développées individuellement en phase opérationnelle et leur mise en œuvre sera bien sûr conditionnée aux accords fonciers, financements, réglementation...

Le programme d'action est basé sur **3 niveaux d'ambitions**. Un positionnement des élus en comité syndical constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre.

- Niveau 1 : Etat d'intervention actuel : entretien de l'Ouveze, ce niveau vise à maintenir l'existant et limiter la dégradation (fermeture de la bande active)
- Niveau 2 : Les actions se concentrent principalement sur l'Ouveze. Plusieurs typologies d'interventions constituent la programmation : réouverture de bande active, restauration de zones humides, reméandrage, recul/suppression de merlons, reconnexion de zones d'expansion de crues... Ce niveau d'intervention permet d'obtenir un gain réel d'un point de vue hydraulique et hydromorphologique.
- Niveau 3 : Les actions sont élargies à l'ensemble du bassin versant. Ce niveau d'intervention permet d'obtenir un gain optimisé d'un point de vue hydraulique et hydromorphologique.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Bon fonctionnement hydrogéologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	+	++	+++
<i>Equilibre profil en long</i>	/	++	+++
<i>Mobilité du lit</i>	+	++	+++
<i>Présence d'annexes hydrauliques</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement biogéochimique			
<i>Fonction autoépuration (diversité faciès, végétalisation des berges, connexion avec annexes hydrauliques)</i>	/	++	+++
<i>Fonction de limitation des transferts de pollution (bande tampon, végétalisation)</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement hydraulique			
<i>Débit plein bord optimal</i>	/	++	+++
<i>Mobilisation des ZEC</i>	/	++	++
Bon fonctionnement écologique			
<i>Continuité écologique (déplacement, TVB...)</i>	/	++	+++
<i>Largeur permettant une diversité des habitats et dynamique des milieux</i>	+	++	+++
<i>Présence et bon fonctionnement d'annexes hydrauliques</i>	/	++	+++
Bon fonctionnement morphologique			
<i>Relation largeur/profondeur</i>	/	++	+++
<i>Mobilité du lit</i>	+	++	+++
<i>Transport solide</i>	/	++	+++
<i>Recharge sédimentaire</i>	/	++	++

L'avis des membres du COPIL constitue une aide à la décision des élus du SMOP.

L'ensemble des fiches actions présentes dans le futur programme d'action ont été présentées, ces fiches sont distribuées de la manière suivante :



Le programme comprend des actions de :

- Réouverture de bande active,
- Reméandrage,
- Recharge sédimentaire,
- Restauration de zones humides,
- Suppression/ recul de contraintes latérales,
- Continuité écologique,
- Intégration de l'espace Ouveze dans les documents d'urbanisme,
- Stratégie foncière,
- Gestion sédimentaire.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de se prononcer sur la présentation lors du prochain comité syndical pour validation d'un niveau d'ambition à déployer par le SMOP.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

3 Projet de transfert de gestion du piège à embâcles et à matériaux du ruisseau Malguéri suite à la demande de la commune de Buis-les-Baronnies

L'ouvrage « piège à embâcles et à matériaux » situé sur le ravin du Malguéri a été réalisé par la commune en 2010-2011 dans le cadre de son programme d'investissement « Travaux de lutte contre les inondations ».

La délibération n°2024-72 du 26 septembre 2024 de la Commune vise le transfert de gestion de l'ouvrage par mise à disposition au SMOP pour l'exercice de ses compétences en matière de prévention des inondations. Un procès-verbal de mise à disposition accompagne cette délibération.

Monsieur DONZE précise que la purge du piège à embâcles a été effectuée il y a 2 semaines.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau de se prononcer sur le projet transfert de gestion et mise à disposition avant présentation lors du prochain comité syndical.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Questions diverses

4 Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

- Pouvoir mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente avant le vote du budget primitif 2025

5 Point sur l'état d'avancement des chantiers en cours

- Enrochement de berge de Mollans-sur-Ouvèze (mandat pour la Commune) – travaux terminés
- Ouvrages de franchissement du Lauzon – travaux en cours, les travaux en aval sont programmés pour avril 2025
- Travaux en urgence de remise en état de digues suite aux dégradations par des tiers – en cours de traitement
- Programme de travaux en urgence – travaux en cours à Violés
- Entretien de la végétation des berges et des atterrissements
- Entretien des digues
- Installation d'une mini-station limnométrique à Sorgues (digue de Chaffunes).
- Arrêté préfectoral reçu pour Sorgues - projet arrêté préfectoral reçu pour Vaison-la-Romaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le 21 NOV. 2024

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

